

Mariage pour tous

L'Église réformée décide d'adopter une bénédiction unique

Le Synode de l'Église réformée vaudoise a accepté de réviser son règlement en vue d'une bénédiction de mariage unique pour tous les couples mariés civilement.

Marie Destraz, Protestinfo

Les couples mariés civilement pourront recevoir une bénédiction de mariage à l'Église évangélique réformée vaudoise (EERV). Tel en a décidé le Synode (organe délibérant) de l'EERV à quelques encablures de l'entrée en vigueur du mariage civil pour tous, le 1^{er} juillet. Réunis les 17 et 18 juin à Orbe et Bavois, les délégués ont accepté la modification du règlement ecclésiastique afin d'offrir une même bénédiction nuptiale à tous les couples mariés.

Actuellement, le règlement prévoit une bénédiction du couple civilement marié, et, depuis 2013,

des prières pour les personnes liées par le partenariat enregistré, se fondant sur un attachement à la conception du mariage défini comme l'union d'un homme et d'une femme. Deux rites distincts, donc. Mais avec l'entrée en vigueur du mariage pour tous au 1^{er} juillet et l'abandon du partenariat enregistré au niveau civil, le toilettage du règlement était devenu nécessaire.

L'impératif du choix

Deux options étaient soumises au Synode. Il pouvait décider de maintenir deux rites selon l'orientation affective des mariés, soit une bénédiction pour les couples hétérosexuels et des prières pour les conjoints homosexuels. Ou alors, opter pour une même bénédiction pour tous les mariés à l'état civil, comme le préconisaient d'ailleurs le Conseil synodal et la commission d'examen.

Il aura fallu un après-midi entier de discussions pour parvenir à une décision. Avec un débat d'entrée en matière qui, à lui seul, a pris deux heures. La raison? Une minorité de délégués souhaitait notamment une consultation large du peuple de l'Église avant de prendre une décision. Il s'agis-

«Avec l'entrée en vigueur du mariage pour tous au 1^{er} juillet et l'abandon du partenariat enregistré au niveau civil, le toilettage du règlement ecclésiastique était devenu nécessaire.»

sait, selon eux, d'assurer ainsi un vote représentatif des positions du terrain et d'éviter des clivages dans les rangs réformés sur un sujet jugé sensible.

La crainte du clivage

Une consultation que l'Exécutif n'a pas voulue, rappelant que le Synode est le seul organe légitime pour décider de la ligne théologique et ecclésiale. C'est à une large majorité que l'entrée en matière a finalement été acceptée, ouvrant, plus qu'un débat, le toilettage des différentes propositions de décision soumises au vote. Résultat: à l'acceptation de la bénédiction nuptiale unique, le Synode s'est prononcé en faveur d'une clause de conscience pour les ministres et des mesures d'accompagnement pour faciliter l'application de la décision sur le terrain.

Pour rappel, en mai, les Églises réformées Berne-Jura-Soleure ont dit oui à une telle bénédiction en première lecture. Une décision que l'Église protestante de Genève avait faite sienne en 2019. Dans les cantons de Neuchâtel et Fribourg, aucune décision n'est nécessaire, leur règlement ne précisant pas le genre des époux.

Quant au Valais, la liberté est laissée au ministre. Enfin, il y a quelques jours, c'est l'Église catholique chrétienne qui s'est prononcée en faveur de la bénédiction de mariage pour tous.

Besoin d'une seconde lecture

La balle est désormais dans le camp de l'Exécutif: le Conseil synodal doit revenir en novembre avec des propositions de révisions réglementaires et des mesures théologiques et pastorales d'accompagnement en vue de la mise en œuvre de la décision prise. Il planchera aussi sur un projet d'article offrant un dispositif de refus ou de report des cérémonies nuptiales, pour des raisons de conscience de la part des ministres.

Le Synode de printemps a aussi été l'occasion pour les délégués de l'Église vaudoise d'adopter des comptes 2021 bénéficiaires, un résultat lié à des activités non réalisées en raison de la pandémie et à des postes vacants. Le rapport de gestion du Conseil synodal a aussi été accepté, de même que le renouvellement de la convention quadriennale liant l'EERV au Centre culturel des Terreaux.

Avec l'Étoile, l'Exécutif n'est pas sorti de l'auberge!

Chantier suspendu à Prévèrenges

Sous la pression du Conseil communal, la Municipalité a retiré son préavis en vue de la transformation de ce bâtiment historique aux «surprises» très coûteuses.

C'est la saga de ce début de législature à Prévèrenges. Alors qu'ils ne devaient durer que quelques mois, les travaux de rénovation de l'Auberge de l'Étoile risquent bien d'animer les conversations pour les années à venir. Le dernier rebondissement s'est produit jeudi 16 juin, la Municipalité ayant décidé de retirer son préavis en vue de la transformation de cette bâtisse historique.

Pour bien comprendre le contexte, un retour en arrière s'impose. En 2021, le Conseil communal valide un crédit d'environ 2 millions de francs pour une transformation lourde du rez-de-chaussée. Mais le début

«Notre préavis comprenait plusieurs étapes jusqu'à l'obtention du permis de construire. Tout ça en un seul package, ce qui a fait peur aux gens.»

Hervé Nusbaumer, municipal de Prévèrenges

des travaux révèle que les besoins de rafraîchissement sont bien plus importants que prévu. Le bâtiment présente notamment «de larges non-conformités au niveau de la protection incendie» et «plusieurs lacunes en matière de sécurité structurale» sont identifiées.

Le chantier est dès lors arrêté et la Municipalité décide de revoir ses plans. Un nouveau préavis demandant un crédit d'études de 695'000 francs pour une rénovation complète est déposé en mars 2022. Il est imaginé un restaurant de 300 m², ainsi que douze studios et deux colocations destinées aux étudiants.

Case départ

Les commissions de l'organe délibérant ont toutefois jugé que l'Exécutif allait vite en besogne. «Notre préavis comprenait plusieurs étapes jusqu'à l'obtention du permis de construire. Tout ça en un seul package, ce qui a fait peur aux gens», dévoile le municipal Hervé Nusbaumer.

Au lieu de valider le scénario proposé, les conseillers communaux ont souhaité connaître dans le détail toutes les possibilités. «Faut-il conserver notre idée? Ou alors tout démolir puis reconstruire? Créer un droit de superficie? Avant d'aller de l'avant, ces options seront explorées dans le cadre d'un nouveau préavis que nous déposerons prochainement», indique Hervé Nusbaumer. **Raphaël Cand**

Le chantier du Grand-Pont attire une foule de curieux

Patrimoine

Depuis une semaine, la Ville propose une visite guidée des grands travaux du centre de Lausanne. Le nombre de séances a été augmenté pour ne décevoir personne.

La visite guidée du chantier du Grand-Pont qui chamboule le centre de Lausanne attire la foule. Le nombre de séances a rapidement dû être augmenté de trois rendez-vous supplémentaires les mois prochains (le 5, le 6 et le 7 juillet) pour répondre à la demande.

En tout, ce seront un peu plus de 200 personnes qui auront découvert les coulisses du rafraîchissement de cette œuvre architecturale emblématique de la capitale vaudoise. «Je ne suis pas surpris par cet intérêt. Les Lausannois et les Vaudois sont très attachés à leur patrimoine», nous explique le délégué piétons Pierre Corajoud qui anime les tournées.

La ceinture Pichard

Notre visite a duré une heure jeudi dernier. Nous avons rejoint un groupe de 25 personnes qui avait rendez-vous à 10 heures sur la place Saint-François, devant l'église. Le guide commence son tour en rappelant les origines historiques du pont. La ville est construite sur trois collines: celle de Bourg, celle de Saint-Laurent et celle de la Cité. Ce vallonnement ne facilite pas la traversée. Pour y remédier, l'architecte cantonal Adrien Pichard (1790-1841) décide de construire une ceinture routière autour de la ville d'alors. Le Grand-Pont (1844) et le tunnel de la Barre (1855) sont les deux ouvrages majeurs de cette voie de communication.

Le groupe est invité ensuite à se déplacer le long des 300 mètres du chantier pour le découvrir en plusieurs étapes. Pierre Corajoud livre des détails inédits sur ces tra-



Le délégué piétons de la Ville de Lausanne, Pierre Corajoud, explique les détails du chantier du Grand-Pont au groupe qui a participé à la visite organisée jeudi dernier. PATRICK MARTIN

«Il y avait 700 pièces de métal logées dans le béton.»

Pierre Corajoud, délégué piétons de la Ville de Lausanne

vaux pharaoniques qui marquent 2022.

Surprise sur le chantier

Le visiteur apprend que les ouvriers ont eu quelques surprises. Ils ont notamment mis au jour les traverses de l'ancien tramway qui a été désaffecté dans les années 60. «Il y avait 700 pièces de métal logées dans le béton», explique le spécialiste. Cette tâche imprévue

n'a pas eu d'impact sur le calendrier des travaux, leur échéance étant prévue pour la fin de cette année.

Janine vit à Lausanne. La retraitée nous apprend apprécier ce genre de flânerie culturelle. «Je participe volontiers à ces découvertes en groupe. Aujourd'hui, c'est le Grand-Pont. Il y a quelques jours, c'était l'église Saint-François.»

Il y a de tous les âges dans le groupe de visiteurs que nous accompagnons. Florent (28 ans) est passionné d'urbanisme, discipline qu'il étudie d'ailleurs. «J'ai pris une heure de pause pour pouvoir faire la visite.» Le jeune homme nous apprend que la jeune génération est tout autant concernée par son patrimoine.

Dominique Botti